



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020

DIVISION DES FINANCES

DF01

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le Budget Primitif Transport 2020.

Le Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020 s'équilibre à 193 000€ en fonctionnement et à 15 845 € en investissement sans reprise des résultats.

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A-LES DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	149 695.38	107 495.66
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSI	106 341.99	69 659.34
Total des dépenses de gestion courante		256 037.37	177 155.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		256 037.37	177 155.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEM	23 951.85	
042	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S	16 206.20	15 845.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 158.05	15 845.00
TOTAL		296 195.42	193 000.00

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 107 495.66 € (-29,19 %) qui se composent principalement de :

Fourniture de carburant, péages pour notre bus, ainsi que son entretien et les locations de bus.

Chapitre 012 Frais de Personnel et charges Assimilées d'un montant de 69 659.34 € (-34.49 %)

Les frais de personnel correspondent à un chauffeur titulaire à 100% et la formation FIMO et permis D d'un nouveau chauffeur qui palliera aux absences du chauffeur titulaire en cours d'année.

B- LES RECETTES

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPA	193 000.00	193 000.00
Total des recettes de gestion courante		193 000.00	193 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		193 000.00	193 000.00
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>			
TOTAL		193 000.00	193 000.00

Chapitre 74 Dotations et Subventions d'un un montant de 193 000€

Il s'agit de la subvention de la Ville qui est constante.

1 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	139 000.00	15 845.00
Total des dépenses d'équipement		139 000.00	15 845.00
Total des dépenses financières			
45x1	Total des opérations pour compte de tiers		
Total des dépenses réelles d'investissement		139 000.00	15 845.00
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>			
TOTAL		139 000.00	15 845.00

Chapitre 21 Immobilisations en cours d'un montant de 15 845€

Il s'agit d'une provision inscrite pour l'achat dans les années à venir d'un nouveau bus au vu de l'excédent d'investissement du compte administratif 2019.

B- LES RECETTES

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles
021 040	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE S	23 951.85 16 206.20	15 845.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		40 158.05	15 845.00
TOTAL		40 158.05	15 845.00

Les recettes correspondent aux opérations de l'amortissement du bus et sans virement émanant de la section de fonctionnement.

DF02

Il est proposé de réviser le montant du loyer mensuel du logement de fonction de Mme Sophie BATAILLE située à l'école Ferdinand Buisson en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE à compter du 1^{er} avril 2020.

DF03

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Une convention a été signée avec les représentants de l'État et la Ville le 15 avril 2014. Pour étendre le périmètre des actes de la télétransmission aux marchés publics au contrôle de légalité, il est proposé de signer un avenant à ladite convention.

DF04

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention de groupement de commandes entre la Ville, le CCAS et la Résidence d'Autonomie en vue de la passation d'un marché public de location et maintenance de trois camions frigorifiques.

DF05

En conformité avec la convention signée le 31 janvier 2019 entre la Ville et l'Association des Retraités Municipaux, il est proposé le versement de l'acompte sur la subvention 2020 à hauteur de 70% du montant alloué de l'année précédente soit un montant de 20 288 €, inscrit au Budget Primitif 2020 de de la Ville.

DF06

La Ville souhaite mettre en place des actions de prévention sur la sécurité routière pour les écoles élémentaires de la Ville. Cette opération étant éligible au titre des subventions ou des fonds de concours, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, une aide d'un montant le plus élevé possible pour réaliser ce projet.

DF07

Dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, la Ville met en place plusieurs actions de prévention pour diminuer la délinquance. A ce titre, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une participation financière auprès des Services de l'État d'un montant le plus élevé possible pour l'ensemble de ces opérations.

DIVISION ENSEIGNEMENT/CULTURE

CULT01

Afin de bénéficier de la coopération avec l'Association Diagonale qui a pour vocation de promouvoir le spectacle régional en organisant des tournées en Normandie, avec un moment fort : le festival Région en Scène. Il est demandé d'autoriser M. le Maire à adhérer à cette dernière, inscrit au budget de la Ville de l'année en cours.

CULT02

Il est demandé d'autoriser M. le Maire à signer une convention entre la Ville et la Métropole Rouen Normandie pour le festival SPRING qui aura lieu du 5 mars au 5 avril 2020. Pour l'occasion, la Ville accueillera à titre gratuit, un spectacle dans deux quartiers de la Ville.

DIVISION RESSOURCES HUMAINES

RH01

Il est proposé d'adopter les modifications des conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements du personnel.

RH02

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver la modification de la délibération du 5 avril 2007 concernant les prestations sociales en faveur des agents territoriaux et de leur famille.

RH03

M. le Maire propose l'approbation et la signature d'une convention portant définition des conditions de la mise à disposition de personnel territorial au Syndicat Intercommunal à Vocation unique Restauration Couronnaise à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 années.

DIVISION VIE ASSOCIATIVE-SPORTS-LOCATIONS DE SALLES- CRECHE

SPO01

Pour apporter une aide personnalisée au Club du Kick Boxing de Grand-Couronne, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire à signer le Contrat d'objectifs établi pour 3 ans et de verser une subvention annuelle de 2 000€ imputée aux dépenses des budgets correspondants.

SPO02

Pour apporter une aide personnalisée au Club XV Couronnais, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire à signer le Contrat d'objectifs établi pour 3 ans et de verser une subvention annuelle de 3 000€ imputée aux dépenses des budgets correspondants.

SPO03

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Grand-Couronne Gymnique pour l'année 2020.

SPO04

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer une convention de subvention avec Les requins Couronnais pour l'année 2020.

SPO05

Il est proposé de verser l'acompte des subventions pour l'exercice 2020 à l'OMS et aux clubs sportifs concernés par la convention de partenariat entre la Ville et l'Office Municipal des Sports. Les montants des subventions sont définis dans cette dernière.

VIEA06

Pour soutenir les associations de la vie locale en faveur des habitants de la Ville, il est proposé de verser les subventions pour l'exercice 2020 aux associations suivantes :

- | | |
|--|--------|
| - Association « COREELATION » : | 600€ |
| - Association « L'ENQUART Ensemble pour notre quartier » : | 150€ |
| - Association « MANI TEAM » : | 1 500€ |
| - Association « Les amis de la musique » | 2 189€ |

VIEA07

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les femmes de Grand-Couronne » pour leur participation à la soirée du 14 février 2020 organisée par les services de la Ville.

VIEA08

Pour poursuivre son soutien au secteur associatif de culture, loisirs, d'utilité sociale et d'éducation populaire, qui mène des actions auprès des habitants de la Ville, il est proposé le versement de subventions de fonctionnement pour l'année 2020 aux associations extérieures à Grand-Couronne.

DIVISION POPULATION

POL01

Afin de prolonger le partenariat entre la Ville et la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du contrat de ville, de renforcer le protocole d'engagements des parties, d'intégrer de nouveaux critères de discriminations et de modifier le règlement de participation de son appel à projets annuel, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 et tous les documents s'y référant.

POP02

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire à adhérer à l'association des Ludothèques Françaises, pour l'année 2020.

POP03

Pour permettre aux jeunes de la Ville de bénéficier de séjours en période estivale, il est proposé d'autoriser M. le Maire de signer les conventions déterminant les conditions d'hébergement ainsi que les activités proposées par les prestataires extérieurs.

POP04

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire à signer la convention de Prestation de Service Ordinaire entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime pour ce dispositif ainsi que toutes pièces s'y référant.

POP05

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'association Départementale des FRANCAS de Seine-Maritime et toutes pièces s'y référant.

DIVISION URBANISME

URBA01 ET URBA02

La Ville a souhaité mettre en place, un système de vidéo protection avec report des images dans un Centre de Supervision Urbain (CSU) qui sera situé dans des locaux spécialement aménagés en Mairie. Cette opération étant éligible au titre des subventions ou des fonds de concours, le Conseil autorise M. le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie et le Conseil Départemental, une aide d'un montant le plus élevé possible pour réaliser cette opération, au titre de l'année 2020.

URBA03

Dans le cadre des améliorations des bâtiments communaux et le programme d'accessibilité des bâtiments communaux, la Ville est éligible au titre des subventions mis en place par la Métropole Rouen Normandie au Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC). Il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour une aide d'un montant le plus élevée possible pour ces opérations.

URBA04

Après avis de la Commission « Eco-Subvention » réunie le 5 février 2020, il est demandé de permettre le versement de l'aide financière aux montants alloués, aux bénéficiaires qui en ont fait la demande et qui remplissent les conditions.

DIVISION JUMELAGE

JUM01

Le collège Jean Renoir organise un échange scolaire avec l'Oberschule de la Ville de Velten dont une délégation d'élèves sera accueillie à Grand-Couronne du 16 au 24 mars 2020. Il est donc proposé de verser une subvention exceptionnelle au collège Jean Renoir.